



INSTITUT SUISSE DE POLICE
ISTITUTO SVIZZERO DI POLIZIA
SWISS POLICE INSTITUTE
SCHWEIZERISCHES POLIZEI-INSTITUT



Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte (SKMR)
Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)
Centro svizzero di competenza per i diritti umani (CSDU)
Swiss Centre of Expertise in Human Rights (SCHR)

FILMER LORS D' ACTIONS POLICIÈRES DANS L'ESPACE PUBLIC

6^e COLLOQUE SUR LE DROIT DE LA POLICE

JEUDI 24 JUIN 2021

13H45 – 18H15

EVENTFABRIK, BERNE / EN LIGNE

Des interventions de police filmées sur téléphone portable et mises en ligne ; la police qui filme des rassemblements et des événements sportifs ; l'appel à doter les agent-e-s de police de caméras-piétons lors de contrôles de personnes ; les mises au pilori publiques sur Internet, le recours à des drones ou encore les plaintes déposées contre des individus pour empêchement d'accomplir un acte officiel : le fait de filmer lors d'actions policières dans l'espace public crée des remous, tant lorsque les forces de l'ordre sont filmées que lorsqu'elles filment elles-mêmes.

Les victimes de violences policières, les passant-e-s et les journalistes estiment être dans l'obligation morale de recueillir des preuves du recours excessif à la violence de la part de la police lorsqu'ils y assistent, tandis que la police fait valoir que le fait de filmer entrave les agent-e-s de police dans l'accomplissement de leurs tâches et viole leurs droits de la personnalité.

D'autre part, lorsque les participant-e-s à des rassemblements ou à des manifestations sportives invoquent la liberté de réunion et les droits de la personnalité pour exiger de ne pas être filmé-e-s par la police, cette dernière souligne de son côté qu'elle doit pouvoir enregistrer des images pour élucider les délits qui pourraient se produire et garantir la sécurité et l'ordre public.

Ces contradictions soulignent un point central : tout le monde souhaite pouvoir filmer et utiliser ensuite ces prises de vues, mais personne ne souhaite être filmé.

Les trois interventions du colloque aborderont respectivement les dispositions du droit constitutionnel, du droit administratif et du droit de la police, les limites définies par le droit pénal ainsi que les règles à respecter en matière de protection des données. L'application concrète de ces cadres réglementaires sera débattue tant du point de vue de la police que de celui des victimes de violences policières, des passant-e-s et des journalistes. Une attention particulière sera accordée aux limites du filmage lors d'actions policières dans le cadre de manifestations sportives et de rassemblements, d'une part, et lors de mesures de routine de la police, tels que les contrôles d'individus, d'autre part, que l'on recoure à des caméras fixes ou mobiles ou encore à des caméras-piétons ou à des drones.

Des expert-e-s scientifiques et des représentant-e-s des forces de police et du barreau participeront au colloque, qui se terminera par un débat sur les points critiques pour la pratique professionnelle.

Programme

Modération : Christoph Keller

13 h 45	Bienvenue et ouverture (ISP et CSDH)
14 h 15	Filmer lors d'actions policières dans l'espace public : les dispositions de la Constitution, du droit administratif et du droit de la police Viktor Györfy, avocat, cabinet juridique PSG
15 h 00	Limites et conditions générales du droit pénal concernant le filmage lors d'actions policières dans l'espace public Gunhild Godenzi, professeure de droit pénal et de procédure pénale, Faculté de droit de l'Université de Zurich
15 h 45	Pause café
16 h 15	Filmer lors d'actions policières dans l'espace public : considérations sur la protection des données Dominika Blonski, docteure en droit, déléguée à la protection des données du canton de Zurich
17 h 00	Table Ronde – Anna Jikhareva, reporter, WOZ Die Wochenzeitung – Dominic Nellen, avocat, cabinet juridique Kiener & Nellen – Martin Steiger, avocat, Steiger Legal – Manuel Willi, chef de la police régionale de Berne
18 h 15	Clôture (CSDH)

Public cible

Ce colloque s'adresse aux membres des forces de police, au personnel des autorités pénales, aux journalistes, aux spécialistes de la Confédération, des cantons et des villes, aux représentant-e-s des centres de conseil et des ONG ainsi qu'à toute personne intéressée.

Langues

Français et allemand (avec traduction simultanée)

Lieu

Eventfabrik Bern, Fabrikstrasse 12, 3012 Berne

La participation est aussi bien possible en ligne que sur place. Veuillez indiquer lors de l'inscription comment vous souhaitez participer.

Coût

CHF 50.–

Inscription

Inscription en ligne jusqu'au 10 juin 2021 sur www.csdh.ch

Centre suisse de compétence
pour les droits humains (CSDH)
www.csdh.ch

Tél. : +41 (0)31 631 86 51
skmr@skmr.unibe.ch